



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 45809

## Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par la caisse de retraite des clercs et employés de notaires, problème hélas commun à de nombreuses caisses. Actuellement plus de 100 000 feuilles de maladie sont en souffrance dans cette caisse à laquelle les représentants de l'Etat refusent la création de 29 emplois, malgré une décision unanime du président, conseiller d'Etat, et des représentants élus. La situation actuelle va hélas en se dégradant. Si aucune solution n'est apportée à court terme, le nombre de feuilles de maladie en souffrance dépassera les 250 000 à la fin de l'année, mettant ainsi des dizaines de milliers de familles dans une situation intolérable. Nombre d'adhérents à cette caisse se demandent d'ailleurs si le retard dans les remboursements ne sont pas un moyen comme un autre pour permettre une thésaurisation facilitant ainsi un rééquilibrage des comptes de la sécurité sociale. Il lui demande de lui indiquer les moyens que l'Etat compte mettre en oeuvre pour remédier à cette situation inacceptable.

## Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Cardo](#)

**Circonscription :** Yvelines (7<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45809

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er mai 2000, page 2691

**Réponse publiée le** : 7 août 2000, page 4720